

ECONOMIE**REPERES**

Comme la Préfon et les Perp, le Cref-Corem est un régime de retraite complémentaire facultatif et individuel. **Fondé** au départ en majeure partie sur la répartition (les actifs financent les pensions des retraités), il doit s'appuyer entièrement sur la capitalisation (les actifs cotisent pour leur future retraite) d'ici à 2017. **Fin 2006**, il comptait 295 000 adhérents et disposait de 4, 5 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Tous droits réservés : Le Parisien

0C90997E96A81339C9440F603D0E91234E106F7F968211C2254FD77

Diff. 345 082 ex. (source OJD 2005)

ECONOMIE**Retraite des fonctionnaires****Un groupe de mutuelles en procès**

LE PROCES d'un des plus gros scandales de l'épargne s'ouvrira mardi prochain devant le tribunal de grande instance de Paris. Quelque 6 000 épargnants, défendus par M e Nicolas Lecoq-Vallon, attaquent le Cref-Corem, un groupe de mutuelles de retraites de fonctionnaires, pour avoir dévalorisé leurs rentes en dépit des engagements pris à leur égard, à savoir une indexation sur le traitement de la fonction publique. Le manque à gagner pour ces enseignants, agents des impôts, postiers et autre personnel judiciaire, quelque 450 000 au total, est très complexe à chiffrer précisément, mais, selon les experts, il serait bien supérieur à 1, 6 milliard d'euros. « En raison d'une gestion illégale qui a consisté à ne pas provisionner intégralement ses engagements envers les adhérents, contrairement à ce que la réglementation exige depuis longtemps pour les produits d'épargne-retraite, le Cref-Corem s'est retrouvé, au début des années 2000, au bord d'un gouffre financier, explique Guillaume Prache, qui seconde Andrée Rouffet-Pinon, présidente du Cids, le comité d'information et de défense des sociétaires du Cref-Corem. Le trou financier, selon un rapport de l'inspection générale des affaires sociales, s'est élevé à l'époque à 11 milliards de francs, soit 1, 6 milliard d'euros. Aujourd'hui, l'équilibre financier n'est toujours pas assuré. » Face à l'étendue de ce désastre, le Cref-Corem a été contraint de diminuer les prestations de 17 %. Depuis, les revalorisations des pensions sont restées symboliques, c'est-à-dire bien en deçà de l'inflation. De quoi faire monter la colère des fonctionnaires actifs et retraités qui devraient manifester par centaines, mardi, devant le tribunal. Qu'attendent-ils ? Une indemnisation à la hauteur de leur préjudice. Et aussi une intervention des pouvoirs publics. « **On peut s'étonner du silence de l'autorité de contrôle des assurances** » Nicolas Sarkozy, comme la plupart des autres candidats à la présidentielle, ne s'était-il pas saisi du dossier pendant la campagne ? « Je partage pleinement l'indignation des épargnants victimes de l'ancien Cref », avait écrit le candidat UMP, en avril dernier, lequel s'était, en outre, engagé à mettre fin « aux pénalisations graves subies par les épargnants ». Aujourd'hui, changement de ton. « Je suis entré en contact à plusieurs reprises avec les

cabinets de Bercy, confie Guillaume Prache. Mais personne ne semble vouloir s'impliquer plus avant. C'est incompréhensible. On peut également s'étonner du silence de l'autorité de contrôle des assurances. » De son côté, le Cref-Corem se défend. « L'indexation des rentes sur le traitement de la fonction publique n'a jamais été un engagement, mais un objectif que nous avons d'ailleurs tenu pendant plusieurs années. Mais lorsque, sous la pression de Bruxelles, les règles de couverture de risques sont devenues plus contraignantes, nous avons été obligés de relever progressivement les cotisations et de limiter la revalorisation des retraites », explique M e Philippe Lecat, avocat de la mutuelle. Le jugement devrait prendre plusieurs mois en raison du nombre très important des plaintes.

Jannick Alimi

Tous droits réservés : Le Parisien

6792A9B29C08D93889BC05B0CF0131B14E507576B68C1521F67DF08

Diff. 345 082 ex. (source OJD 2005)